

Séance du 19 décembre 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-NEUF DECEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **11**
Contre **0**
Abstentions **3**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR Bruno SELAS.

Date de la convocation

12/12/2024

Absents excusés : 4 (dont 1 pouvoir)

Date d'affichage

16/12/2024

Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Didier LAURENS, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2024/11/063 – Réhabilitation et rénovation énergétique de la mairie
Phases diagnostics, études et recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2020 la Commune a sollicité Aveyron Ingénierie pour une étude de faisabilité de la rénovation de la mairie, avec une programmation des travaux à partir de 2026.

La toiture du bâtiment s'étant fortement dégradée depuis, il a été demandé à Aveyron Ingénierie, dès début 2024, de réaliser une étude de faisabilité actualisée du projet de réhabilitation et rénovation énergétique de la mairie, permettant de préciser les besoins (faisabilité fonctionnelle), définir la masse financière (faisabilité financière) et vérifier les contraintes (faisabilité technique).

L'étude de faisabilité du projet de réhabilitation et rénovation énergétique de la mairie a été restituée par les services d'Aveyron Ingénierie et présentée aux membres de la commission travaux le 10 décembre.

Monsieur le Maire indique que la poursuite de ce projet nécessite maintenant de s'engager sur la réalisation des études préalables, à savoir la réalisation des différents diagnostics, et de lancer la procédure de recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire propose de poursuivre la collaboration avec Aveyron Ingénierie dont les missions sont d'apporter aux collectivités locales une assistance dans ces démarches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (FRANQUES, GELY, SELAS) :

- approuve le lancement du projet de réhabilitation et rénovation de la mairie,
- décide de solliciter Aveyron Ingénierie pour l'assistance à la réalisation des différents diagnostics préalables aux travaux,
- décide de demander à Aveyron Ingénierie d'assister la Commune pour la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ